e.Licences

Fiche signalétique

Date: 24/08/2025

Autorisation annuelle d'ouverture de parcs à bois pour la manutention des bois importés ou destinés à l'exportation.

Informations détaillées		
informations actainees		
Nature	Autorisation	
Туре	Commercial	
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)	
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques	
Sous secteur d'activité	Sylviculture, Exploitation Forestière et Cueillette	
Formes juridique	Toutes les formes	
Nature de l'Actionnariat	Mixte	
Capital imposé (FCFA)	Non applicable	
Délai de délivrance	7	
Frais administratif (FCFA)	Non disponible	
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable	
Périodicité de renouvellement	1	
Renouvellement soumis à inspection	Non	
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	7	
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable	
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable	
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non	
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours Administratif	

Contact de l'autorité émettrice	
Ministère	Ministère des Eaux et Forêts
Structure	Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)
Autorité émettrice	Direction de la Production et de l'Industrie Forestière (DPIF)
Situation géographique	Cocody angré 7ème tranche, face de la pharmacie 7ème tranche
Tél.Fixe	+225 01 40 20 33 81
Adresse Mail	dpif2012@yahoo.fr
Site Internet	www.eauxetforets.gouv.ci

Pièces à fournir

- 1. Demande d'autorisation d'ouverture de parc à bois adressée à Monsieur le Mi-nistre des Eaux et Forêts, pour la manutention des produits ligneux importés ou destinés à l'exportation;
- 2. Une fiche signalétique de l'entreprise ;
- 3. Une copie de l'attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- 4. Une fiche d'enquête (canevas à retirer à la DPIF);
- 5.Un titre de propriété ou toute autre pièce justificative de la possession d'un ter-rain dédié.

Pénalités	
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger